

## VOS COMMUNES

LA ROCHE-DES-ARNAUDS

# Trois agents recenseurs vont œuvrer dans la commune

Afin de mieux connaître la population, de pouvoir anticiper les besoins et de calculer la participation de l'État aux budgets communaux, les opérations de recensement sont menées à intervalles réguliers. Trois agents ont été désignés pour assurer la réalisation de ces opérations en ce début 2022.

Formés par différents intervenants, ces agents sont déjà à l'œuvre depuis quelques jours. Ils déposeront des courriers explicatifs dans les boîtes à lettres de la commune, ou en mains propres, à partir du 20 janvier. Des codes confidentiels y figureront. Ces derniers permettront de répondre, en quelques minutes sur le site

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr), avant le 26 janvier.

Cette participation qui permettra l'établissement de statistiques anonymes par l'Insee, pourra se poursuivre jusqu'au 19 février sur les formulaires papier également remis à la population.

Les agents recenseurs, tenus au secret professionnel sont munis de cartes officielles et ne doivent pas entrer dans les domiciles. Ces opérations sont gratuites.

M.M.

Toutes demandes d'informations ou signalements de personnes suspectes peuvent être effectués auprès de la mairie (04 92 57 82 34).



**Françoise Galmiche (à gauche)** couvrira l'ouest de la commune, des Écoles et du chemin de la Plaine aux Barrets et à La Plaine. **Julie Burey (au centre)** recensera Corréo, Les Baux, l'est en direction de La Freissinouse. **Martine Meunier (à droite)** assurera ses fonctions sur le village, quartier du Stade. Photos Le DL/Michel MEUNTER

DAUPHINÉ LIBÉRÉ | MERCREDI 19 JANVIER 2022 | 11

## LA ROCHE-DES-ARNAUDS

### Le conseil municipal se réunit jeudi



**Le financement de l'agrandissement du parking situé entre les écoles et la crèche sera à l'ordre du jour.** Photo Le DL/M.M.

La première réunion du conseil municipal de l'année 2022 se tiendra à la salle polyvalente du village, le jeudi 20 janvier à 19 h 30. Les discussions débiteront avec la création de postes d'agents recenseurs. Elles seront suivies par la demande de subvention sur les amendes de police, pour l'agrandissement du parking des écoles et de la micro-crèche. Avant les éventuelles questions diverses, la désignation des voies pour les travaux de voirie 2022 sera évoquée.